

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
1 64 78

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Domaines Départementaux - Convention de partenariat scientifique avec la Mairie d'Aix-en-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Espaces Naturels, aux Domaines Départementaux, à la Chasse et à la Pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire de plus de 17 000 hectares d'espaces naturels. Ceux-ci sont acquis et gérés grâce à la Taxe d'Aménagement (ex taxe départementale des espaces naturels sensibles). Le Département a acquis ces espaces protégés dans tous les sites emblématiques des Bouches-du-Rhône, dont l'Arbois ou bien la Montagne Sainte-Victoire à proximité d'Aix-en-Provence, sur laquelle est située la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire.

La Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire, d'une superficie de 139 ha sur la commune de Beaurecueil, a été créée par l'Etat le 1^{er} mars 1994 et sa gestion confiée au Département des Bouches-du-Rhône propriétaire du site depuis le 5 septembre 2005.

Cette protection fait suite aux découvertes effectuées sur le site dès les années 1940 par Albert de Lapparent, paléontologue à l'Institut Catholique de Paris, qui y a révélé une très importante concentration d'œufs de dinosaures.

Par la suite, les travaux conduits par le Museum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence (MHN Aix) dans les années 1950-1980 ont confirmé l'intérêt exceptionnel de ce site où sont concentrés des milliers d'œufs appartenant à plusieurs « oo-espèces » attribuées aux dinosaures de la fin du crétacé (environ 80 à 66 millions d'années). Par ailleurs, des fouilles réalisées en 1992 par le CNRS puis en 2010, 2011 et 2015 en partenariat avec le MHN Aix ont révélé la présence d'au moins quatre genres de dinosaures connus d'après leurs dents et ossements : Arcovenator sp., Variraptor sp., Rhabdodon sp. et Titanosauria sp. En particulier, les recherches menées annuellement et conjointement par les parties depuis 2015 ont permis de révéler un important niveau à ossements présentant un fort intérêt pour la recherche de nouvelles espèces de dinosaures à Roques-Hautes.

L'objet du rapport est d'officialiser un partenariat scientifique entre les parties qui a été initié dès les années 1990 et qui s'est renforcé ces dernières années. Cette collaboration est d'autant plus importante que les compétences du Museum d'Aix (fouilles, préparation, muséographie) sont complémentaires avec celles de la RNNSV (gestion administrative, juridique, expertise scientifique) sur une aire géographique et sur des champs d'études paléontologiques communs. Ce partenariat augmentera significativement les chances de protéger et de valoriser le patrimoine paléontologique provençal. Ceci, tout en accélérant les processus de chaque étape, qu'elles soient administratives, techniques, scientifiques, pédagogiques et muséographiques. Enfin, une mutualisation des compétences techniques et humaines permettra également d'intervenir efficacement et conjointement,

sur le territoire du département et d'assurer l'encadrement et la formation d'étudiants aux métiers liés à la paléontologie. Ce partenariat est officialisé pour une durée de 3 ans. La convention permettra de co-encadrer des stagiaires par le Département et la Ville d'Aix-en-Provence, et règle également les questions liées aux publications scientifiques et à la communication de celles-ci.

Au vu des éléments précités, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le présent rapport ;
- m'autoriser à signer la convention de partenariat scientifique avec la Mairie d'Aix-en-Provence annexée au présent rapport et tout acte afférent.

Le rapport ne présente pas d'incidence financière sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL